

L'an deux mil vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame MARCHETTI Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame THIRY Nathalie, Madame BANTQUIN Sophie, Madame CONTIGNON Aline, Madame BENVENUTI Claire et Monsieur GENTER Aubin.

Absent avec pouvoir : Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Monsieur GRISVARD Joël

Absent sans pouvoir : Monsieur CAILLE Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur GAUCHER Alain

Date de convocation : 23 juin 2021

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 02/07/2021 et affiché le compte-rendu de cette séance le 02/07/2021
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2021
- Présentation du réseau MILOMOUV'
- Vente d'un terrain au lieudit « Bord de l'eau » cadastré ZH 16
- Vente d'une partie de la parcelle E 321
- Convention avec Clair de Lorraine pour la mise à disposition de terrain sur la parcelle cadastrée BM 118
- Subventions exceptionnelles aux deux associations de chasse
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Madame le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le point suivant : « Vente d'un terrain au lieudit Bord de l'eau cadastré ZH 16

Présentation du réseau MILOMOUV'

Monsieur Alexandre PACCHIN, coordinateur de projet, présente aux conseillers municipaux le projet des invisibles du réseau MOLIMOUV'

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2021

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Délibération n° 21-33 : Vente du terrain cadastré E 338

Madame le Maire informe du désir de la société LORENERGIE d'acquérir le terrain à VOID-VACON cadastré E 338, d'une surface de 727 m², pour un montant de 5 € TTC /m², soit un montant de 3 635,00 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de cette parcelle au profit de la société LORENERGIE.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents et représentés de vendre à la société LORENERGIE, représentée par Monsieur Stéphane MULLER, le terrain cadastré E 338, d'une surface de 7a27ca, pour un montant de 3 635,00 € TTC, étant entendu que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 21-34 : Convention avec Clair de Lorraine pour la mise à disposition de terrain sur la parcelle cadastrée BM 118

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de conclure une convention avec la SARL Clair de Lorraine afin que cette société mette à disposition une partie du terrain de la parcelle cadastrée BM 118 pour la création d'un parking composé de 20 places pour les automobiles et de 2 emplacements pour bus.

Elle présente cette convention à l'assemblée et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Après délibération, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents et représentés Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Subventions exceptionnelles aux deux associations de chasse

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de révision du loyer à la baisse de la part de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agrée) suite au départ d'un certain nombre d'actionnaires dû à l'insuffisance de gibiers sur le massif de Voirut. Après étude des montants des loyers pratiqués dans les communes voisines, il en ressort que la commune de VOID-VACON pratique des loyers dans la moyenne. En conséquence, la commission Forêt a préconisé le versement d'une aide exceptionnelle plutôt qu'une révision du loyer.

Madame le Maire propose d'allouer à l'ACCA de VOID-VACON une subvention de 1 000 euros. Par souci d'équité entre les associations de chasses communales, il est également proposé de verser à la Société de chasse aux bois communale de VOID-VACON une subvention de 1 000 euros.

Après discussion, il est décidé à la majorité des membres du conseil municipal (12 voix) de reporter la délibération au prochain conseil municipal après notamment avoir demandé les bilans N et N-1 de l'ACCA.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

► Marché de travaux : Passage caméra pour évacuation eaux usées de la Mairie confié à la SARL AQUACLEAN pour un montant de 325,20 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de peinture pour les fontaines et peinture jaune routière chez COLOR EST pour un montant de 174,36 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture d'un pluviomètre pour la station d'épuration confiée à IP-FRANCE pour un montant de 1 730,00 € HT

► Décision de remboursement de la caution à hauteur de 341,00 € au locataire qui a quitté le logement au RDC du 10 Rue Notre-Dame au 30 avril 2021 ce qui correspond au remboursement de la caution de 480,00 € à laquelle a été déduit 139,00 € pour l'entretien de la chaudière non effectué.

► Signature du bail pour une durée de 3 ans pour le logement au RDC du 10 Rue Notre-Dame à compter du 1^{er} mai 2021 pour un montant mensuel de 480 € avec un dépôt de garantie de 480 €

► Décision de création de la régie « emplacement marché communal » à compter du 1^{er} juin 2021

► Marché de fourniture : Fourniture d'un cric poids lourd confiée à LOOTEN pour un montant de 627,33 € HT

► Marché de travaux : Fourniture et pose de clous inox et marquage sur bordure pour délimitation des places de parking ruelle des écoles attribués au MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant de 502,50 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de service : Etude géotechnique préalable à la vente de la parcelle ZH16 confiée à GEOTEC pour un montant de 2 250,00 € HT

▶ Marché de Travaux : Réparation du dispositif de chloration du réservoir confiée à IP FRANCE pour un montant de 576,00 € HT

▶ Marché de Travaux : Enlèvement de 850 protections individuelles contre le gibier confié à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant de 1 173,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 4 tables de pique-nique et de 5 corbeilles en pin confiée à la société COMAT ET VALCO pour un montant de 2 394,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 2 dispositifs d'assistance au travailleur isolé confiée à la société VIGICOM pour un montant de 437,90 € HT

▶ Demande de subvention pour la restauration de la niche et de la statue « La Vierge et l'enfant » auprès de l'Etat (montant sollicité : 40% des travaux soit 4 228,00 €)

▶ Marché de Travaux : Réparation du grillage endommagé au lotissement les Tillots confié à COLLET PHILIPPE pour un montant de 800,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de binettes, d'un tuyau d'arrosage et d'une lance télescopique chez GUILLEBERT pour un montant de 518,13 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de consommables (mèches, joints, colliers...) pour le service technique chez la SAS WURTH pour un montant de 899,68 € TTC

▶ Marché de Travaux : Création d'un poteau incendie chemin des Ormes confié à PIERSON TP pour un montant de 2 881,69 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de fournitures administratives auprès de JPG pour un montant de 292,56 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat d'une bouteille d'hélium auprès de RAPID'GAZ pour un montant de 114,00 € TTC

▶ Marché de Travaux : Remise en état du distributeur et fourniture de raccords pour la fontaine de la Place Cugnot confié à ETS GRESSIER & FILS pour un montant de 568,54 € HT

▶ Marché de Travaux : Débouchage canalisation du tuyau de la machine à laver du logement du RDC du 10 rue Notre-Dame confié à la SARL AQUACLEAN pour un montant de 451,20 € TTC

▶ Marché de fourniture : Réalisation de plaques imprimées pour les 15 stations du chemin de croix confiée à ATELIER ENSEIGNES pour un montant de 825,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Contrat d'édition gratuite de 1 000 exemplaires d'agenda de poche confiée à GROUPE EDITIONS MUNICIPALES DE France

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de Travaux ; Signature de l'avenant avec le titulaire du lot n°2 (HCT) concernant le lot n°2 « Gros œuvre bâtiment neuf + Tour de l'Audience » concernant la création d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot de 14 565,16 € HT. Cet avenant représente avec l'avenant n°1 une plus-value de 74 479,46 € HT, soit une augmentation de 29,21% par rapport au marché initial (5,71 % d'écart introduit par rapport à l'avenant n°1) faisant passer le marché de 254 794,86 € HT à 329 274,32 € HT.

► Marché de fourniture : Achat de 4 injecteurs pour le tracteur KUBOTA auprès de la SARL AGRI MECA THIEBLEMENT pour un montant de 462,86 € HT

► Marché de fourniture : Achat d'huile moteur et de produits anti-pollution auprès de la société IGOL pour un montant de 664,20 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions et informations diverses :

- 4 défibrillateurs vont être commandés via le groupement de commande géré par la CC CVV : remplacement des 2 appareils déjà installés salle cugnot et salle JLG et mise en place d'un défibrillateur à proximité de l'Eglise de Void et du futur local dédié au Fardier et un autre à proximité de l'Eglise de Vacon
 - Point sur les modifications apportées à la maquette des panneaux d'entrée de la commune
 - Point sur l'opération BEEGIFT. Il reste quasiment un tiers du montant alloué pour cette opération (10 000 euros). Une relance a été effectuée sur Panneau Pocket. Cette opération devant se terminer au 31.07.2021 pourra être prolongée conformément à la convention signée
 - La Commune s'est vu remettre un diplôme avec 2 sourires au « concours du label national commerce et artisanat dans la ville »
- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Séance du 30 juin 2021

COMMUNE DE VOID-VACON

58-2021

Présentation du réseau MILOMOUV'

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2021

Délibération n°21-33 : Admission en non-valeur de créances éteintes

Délibération n° 21-34 : Résiliation partielle des deux contrats de prêts du Fonds Forestier National

Report de la délibération « subventions exceptionnelles aux deux associations de chasse »

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Questions et informations diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	Procuration à Joël GRISVARD
Olivier JOUANNEAU	
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	Absent
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine MARCHETTI	
Isabelle LIEGEOIS	
Nathalie THIRY	
Sophie BANTQUIN	
Aline CONTIGNON	
Claire BENVENUTI	
Aubin GENTER	